



DISCOURS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU EUROPÉEN DES CONSEILS DE LA JUSTICE (RECJ)

ROME, 13 juin 2024

Kari Kuusiniemi, président de l'ACA-Europe et de la Cour administrative suprême de Finlande

Honorable présidente, distingués collègues,

Vingt ans ... Est-ce une longue période ou un simple clignement des paupières, un bref instant dans le cours de l'histoire ? La réponse dépend évidemment de la perspective que l'on adopte. Nous nous souvenons tous du proverbe « Tous les chemins mènent à Rome ». À l'apogée de l'Empire romain, des routes étaient construites à des fins militaires et par l'armée, mais un réseau de routes pavées favorisait également le commerce et les communications. Si vous étiez un *civis romanus*, vous pouviez vous déplacer dans tout l'empire sans passeport et en vous servant de la même monnaie.

Il y a vingt ans, dix nouveaux États membres rejoignaient l'Union européenne. Celle-ci regroupait alors 25 nations européennes, et le nombre a encore augmenté depuis lors. L'UE repose sur quatre libertés fondamentales : la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux dans le marché intérieur ; les idées de reconnaissance et de confiance mutuelles ; ainsi que les valeurs communes d'une démocratie libérale. L'une des valeurs fondamentales, le socle de nos sociétés actuelles, est l'état de droit. Et, ici devant vous, j'ose affirmer que l'élément le plus précieux de l'état de droit est l'indépendance du pouvoir judiciaire. Seul un pouvoir judiciaire indépendant, au niveau transnational et national, peut garantir que ceux qui sont au pouvoir respectent les droits





de l'homme et les droits fondamentaux, et se conforment strictement à la loi. Seul le principe de l'état de droit, garanti par des tribunaux indépendants, peut être source de confiance et de stabilité dans une société libre. C'est la garantie que personne n'est au-dessus des lois.

Il y a vingt ans, le Réseau européen des Conseils de la Justice a été constitué ici, dans la ville éternelle de Rome. Facebook a aussi été lancé cette année-là. Je m'abstiens d'exprimer mon opinion sur l'événement qui a eu le plus d'influence sur l'avenir de l'Europe dans la vie réelle. Mais mon dessein est de souligner que le RECJ est une organisation relativement récente. Malgré cela, au cours de ces vingt années d'existence, elle a clairement montré à quel point elle était nécessaire. À titre d'exemple, dans mon pays, la Finlande, le débat public sur l'indépendance du pouvoir judiciaire était, pour ainsi dire, inexistant jusqu'il y a peu. L'élite politique n'exerçait pas de pression sur les tribunaux. Il y a 10 à 15 ans à peine, notre attention a commencé à être attirée par des nouvelles inquiétantes, en provenance de certains États membres de l'UE, concernant des violations de l'état de droit. Quelques exemples internationaux de manières dont les décideurs politiques pourraient porter atteinte à l'indépendance des tribunaux ont été mis en lumière. Ils nous ont fait prendre conscience que les garanties constitutionnelles d'indépendance étaient bien frêles.

Alors que nous célébrons le 20^e anniversaire du RECJ, nous ne pouvons passer sous silence les menaces et failles actuelles. Nous assistons à la polarisation de nos sociétés, qui aboutit même à la violence politique. Le recul de l'état de droit, ainsi que les attaques contre le pouvoir judiciaire, sont malheureusement fréquents. Ce sont ces développements qui montrent clairement pourquoi un réseau comme le RECJ est vital. Peuvent adhérer à ce réseau toutes les institutions nationales des États membres de l'Union européenne qui sont indépendantes de l'exécutif et du législatif, ou qui





sont autonomes, et qui assurent la responsabilité finale de soutenir le pouvoir judiciaire dans l'administration indépendante de la justice. À l'heure actuelle, le réseau compte 21 membres (certains États membres disposent de deux organisations nationales représentatives). Je suis fier de constater que l'Administration des juridictions nationales finlandaises, fondée en 2020, est également représentée ici aujourd'hui.

Au nom de l'ACA-Europe, j'ai l'honneur et le plaisir de remercier le RECJ et ses dirigeants pour leur travail extrêmement important, visant à préserver l'indépendance du pouvoir judiciaire et à lutter pour l'état de droit, une valeur précieuse qui devrait unir toutes les nations européennes souhaitant être régies par le droit, et non par la force. Nous vous félicitons de tout cœur et souhaitons que le travail qui vous attend soit aussi couronné de succès !

